

LA FRANCE & LA PROMOTION DES FINANCEMENTS INNOVANTS EN FAVEUR DU CLIMAT

Reconnus depuis la conférence de Monterrey sur le financement du développement en 2002 comme des mécanismes permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement en complément de l'aide publique au développement (APD), les financements innovants suscitent un intérêt croissant de la part des États, de la société civile et de l'opinion publique.

Depuis plusieurs années, la France les promeut activement, au sein du Groupe pilote comme dans les enceintes internationales (Nations unies, G20, OCDE) et européennes.

De nombreux financements innovants ont déjà fait leurs preuves dans le domaine de la santé. Ils pourraient contribuer, avec d'autres sources, à atteindre l'objectif des 100 milliards de dollars par an (soit environ 70 milliards d'euros) à partir de 2020 pour la lutte contre le changement climatique.



Afin d'aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique, les pays développés se sont engagés à mobiliser des financements privés et publics à hauteur de 100 milliards de dollars par an (soit environ 70 milliards d'euros) d'ici 2020. La France, qui assure le secrétariat permanent du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, est convaincue de leur rôle dans la mobilisation des ressources nécessaires. À l'échelle internationale, elle promeut la mise en place d'une taxe sur les transactions financières et de mécanismes adossés aux transports maritimes et aériens.



Compléter les moyens traditionnels de l'aide

■ Le développement durable et le climat comptent déjà parmi les cinq priorités sectorielles de l'aide publique au développement française. Ainsi, sur les trois dernières années, l'Agence française de développement (AFD) a accordé plus de 7 milliards d'euros de financements à la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de sa stratégie pour 2012-2016, l'AFD s'est donné pour objectif d'affecter 50 % de ses engagements annuels dans les pays en développement en faveur de projets « climat » (30 % pour sa filiale spécialisée dans le financement du secteur privé, Proparco).

LA FRANCE EXPÉRIMENTE UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Pour donner l'exemple, la France a introduit, le 1^{er} août 2012, une taxe sur les transactions financières (TTF). 10 % de ses recettes seront affectés au développement. Une TTF européenne, dans le cadre d'une coopération renforcée, figure également parmi les priorités du président de la République française. Onze États européens se sont déjà prononcés en faveur de ce projet.

Une mobilisation au sein des enceintes internationales

La France est très active pour stimuler la discussion sur la mobilisation des financements pour le climat.

Le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement du changement climatique (AGF)

■ Rendu public en novembre 2010, le rapport du groupe mis en place la même année par le secrétaire général des Nations unies offre une analyse objective et approfondie des différentes sources de financement pouvant contribuer à la mobilisation des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Le rapport démontre que l'objectif des 100 milliards est un défi réalisable si l'on parvient à mobiliser une combinaison de sources de financement, publiques et privées, nationales et internationales, innovantes et traditionnelles. Cela supposerait notamment l'instauration d'un prix du carbone entre 20 et 25 dollars par tonne en 2020. Parmi les sources publiques, le rapport souligne l'intérêt de mécanismes (taxe ou marché de permis) appliqués aux émissions de CO₂ dans les secteurs maritime et aérien, ainsi que l'apport potentiel d'une taxe sur les transactions financières. Le rapport démontre aussi le rôle significatif que les banques multilatérales de développement et les marchés carbone peuvent jouer afin d'améliorer l'effet de levier public sur les flux d'investissement du secteur privé. Il s'agit également d'aider à la transformation des économies en développement pour qu'elles adoptent des trajectoires de croissance moins émettrices de carbone.



Au G20 : le rapport des organisations internationales sur les financements pour le climat

■ Ce rapport a été commandé aux organisations internationales (Banque mondiale, FMI, OCDE, banques régionales de développement) par le G20 sous présidence française. Il analyse les sources de financement potentiellement mobilisables pour honorer les engagements financiers pris lors de la conférence sur le changement climatique de Copenhague en 2009. Il souligne l'intérêt de réorienter les subventions à la production et à l'utilisation des carburants fossiles, ainsi que des politiques de tarification du carbone (taxe ou marché d'émissions) au niveau national dans les pays développés. Le rapport démontre aussi le potentiel considérable de mécanismes de marché (marché d'émissions ou taxe) visant à réduire les émissions des transports maritime et aérien internationaux. Ces mécanismes

devront respecter les principes de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation de l'aviation civile internationale d'une part, et ceux de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) d'autre part. Le rapport constate que l'impact sur la croissance et le commerce international de tels dispositifs serait très modeste et pourrait être compensé pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Enfin, il souligne le rôle majeur que pourraient jouer le secteur privé, notamment par les marchés carbone, et les banques multilatérales de développement pour aider les pays en développement à faire évoluer leurs économies vers un modèle pauvre en carbone.

Au sein de la CCNUCC : le programme de travail sur le financement de long terme

■ Lancé lors de la Conférence des parties à la convention climat à Durban en 2011, le programme de travail sur le financement de long terme vise à valoriser sous la CCNUCC les travaux techniques de l'AGF et du G20. Un premier atelier portant à la fois sur les sources, les besoins et les leçons du *fast-start* a eu lieu en juillet 2012 à Bonn, et un deuxième au Cap début octobre 2012. Un rapport sur le programme de travail préparé sous la responsabilité des coprésidents sud-africain et norvégien devrait être remis en novembre 2012 à la Conférence des parties. Celle-ci doit décider des suites à lui donner.

Dans le groupe de travail du G20

■ La France copréside avec l'Afrique du Sud un groupe de travail du G20 créé en avril 2012 sous présidence mexicaine. L'objectif de ce groupe est de stimuler le débat sur les sources de financement pour le climat entre les membres du G20, sur la base des rapports antérieurs (AGF, G20) afin de dégager des pistes pour l'avenir. Ce groupe a tenu une réunion le 23 septembre 2012 à Mexico pour préparer un rapport, à destination des ministres des Finances, sur les moyens de mobiliser efficacement des ressources pour le climat.

FAST-START

Dans le cadre de l'accord de Copenhague de 2009, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés collectivement à mobiliser des financements précoces (*fast-start*) à hauteur de 30 milliards de dollars (soit environ 23 milliards d'euros) sur la période 2010-2012. L'Union européenne s'est pour sa part engagée à mobiliser 7,2 milliards d'euros de *fast-start* sur trois ans. La France a tenu son engagement de contribuer à cet effort à hauteur de 1,26 milliard d'euros.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Ministère des Affaires étrangères

www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Économie et des Finances

www.minefi.gouv.fr

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Agence française de développement

www.afd.fr

Fonds français pour l'environnement mondial

www.ffem.fr

Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement

www.leadinggroup.org

Rapport AGF

www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/financeadvisorygroup

Rapport G20

www.g20-g8.com/g8-g20/root/bank_objects/G20_Climate_Finance_report.pdf

© MAE 2012

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats/Direction des biens publics mondiaux

Réalisation : Direction de la communication et de la presse

Contact : Jennifer Le Duff – jennifer.le-duff@diplomatie.gouv.fr

Crédits photos : © IRD/Daina Rechner (recto) © IRD/Bernard Mougenot (verso)

www.diplomatie.gouv.fr